

ACTE DE DÉSISTEMENT
Article 213 du *Code de procédure civile*, RLRQ, c. C-25.01

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ce modèle de procédure permet au(x) parties demanderesse(s) de mettre fin au recours entrepris au Tribunal des droits de la personne contre les parties défenderesses.

MARCHE À SUIVRE

NOTIFICATION

Vous devez notifier votre Acte de désistement à toutes les autres parties au dossier.

La notification peut, par exemple, être faite par courrier recommandé, par service de messagerie (Purolator, UPS, etc.) ou par huissier

DÉPÔT AU GREFFE

Comme précisé à la [Directive du Tribunal des droits de la personne](#), vous devez déposer deux exemplaires papier de votre Acte de désistement, accompagné de la preuve de sa notification aux autres parties, au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire où la demande est formée et qui est indiqué sur les actes de procédures.

Ce document doit aussi être transmis au Tribunal sur un support technologique. Des exemplaires supplémentaires peuvent être demandés par le Tribunal, au besoin.

DÉPÔT AU GREFFE NUMÉRIQUE JUDICIAIRE DU QUÉBEC

Vous pouvez déposer votre Avis de désistement auprès du Greffe numérique judiciaire du Québec. Pour utiliser cette option, visitez : <https://lexius-gnjq.justice.gouv.qc.ca/en/Accueil>

FRAIS JUDICIAIRES

Vous n'avez **pas** à payer de frais judiciaires pour déposer votre acte de désistement, mais les frais de justice sont à la charge de la partie demanderesse qui se désiste, sous réserve d'une entente autre convenue entre les parties ou d'une décision du Tribunal.

AIDE-MÉMOIRE
En vue de déposer votre Acte de désistement :
☐ Chacune des parties demanderesse doit avoir apposé sa signature à la page 1;
☐ Vous devez avoir rempli vos coordonnées à la page 2;
☐ Vous devez avoir entre les mains 2 exemplaires de l'Acte de désistement et sa preuve de notification aux autres parties.

Dans le présent formulaire, chaque page doit être imprimée **au recto uniquement**.

et

et

Partie(s) demanderesse(s)

c.

et

et

Partie(s) défenderesse(s)

ACTE DE DÉSISTEMENT

Article 213 du *Code de procédure civile*, RLRQ, c. C-25.01

Désistement à l'égard de toutes les parties défenderesses

☐ Cochez cette case si vous souhaitez mettre fin au recours entrepris devant le Tribunal.

SIGNATURE

Partie demanderesse 1

Signé à _____,
Ville

le _____
Date

(Signature)

Partie demanderesse 2

Signé à _____,
Ville

le _____
Date

(Signature)

Partie demanderesse 3

Signé à _____,
Ville

le _____
Date

(Signature)

No :

TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE
(Greffé de la Cour du Québec)
DISTRICT DE

et

et

Partie(s) demanderesse(s)

c.

et

et

Partie(s) défenderesse(s)

ACTE DE DÉSISTEMENT

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :